



N° 239

Le 25 octobre 1991

## LE CANADA CONDAMNE L'ATTAQUE CONTRE DUBROVNIK

La Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a réprouvé aujourd'hui l'attaque de l'armée fédérale yougoslave contre la ville de Dubrovnik.

«L'attaque contre Dubrovnik par l'armée fédérale yougoslave est une utilisation intolérable et gratuite de violence contre des civils innocents et une ville dont la valeur historique est immense non seulement pour la Yougoslavie, mais pour le monde entier, a dit Mme McDougall. Aujourd'hui, la délégation canadienne à la session extraordinaire de l'UNESCO à Paris a condamné sans équivoque cette attaque insensée contre un site du patrimoine mondial. Il est impératif que tous les partis impliqués respectent les cessez-le-feu convenus et négocient une résolution à ce tragique conflit.»

La ministre a rendu publiques les notes utilisées par la délégation canadienne lors d'une session extraordinaire de la 26<sup>e</sup> Conférence générale de l'UNESCO à Paris.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874

**NOTES POUR UNE INTERVENTION  
DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE  
AU SUJET DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
DE LA VILLE DE DUBROVNIK**

La Délégation canadienne souhaite attirer l'attention de la Commission sur une question qu'elle juge d'une extrême importance. Le Gouvernement du Canada est très préoccupé des rapports selon lesquels les combats en Yougoslavie menacent d'endommager à jamais l'arrondissement historique de la ville de Dubrovnik.

La Délégation canadienne rappelle que la destruction de l'arrondissement historique de la ville de Dubrovnik, en plus d'être un acte tout à fait indéfendable, viole les principes posés par la Convention sur la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé (la Convention de La Haye, 1954) et par la Convention sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972).

Par ailleurs, la Délégation canadienne accueille chaleureusement et appuie entièrement la déclaration conjointe du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général de l'UNESCO et leur plaidoyer en faveur de l'arrêt des combats afin d'éviter une détérioration de la situation et de prévenir des destructions supplémentaires.

Le Canada condamne cette destruction insensée et invite la Conférence générale de l'UNESCO et tous les pays à se joindre à lui afin d'insister pour que cessent ces actes déplorables qui causent la perte de vies humaines, le déplacement de milliers de citoyens et de citoyennes et la destruction de biens culturels inestimables.